

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 51 (1922)

Heft: 10

Rubrik: Retraite pour les instituteurs fribourgeois

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

comme suit : Bâle, 135 ; Berne, 171 ; Genève, 176 ; Lausanne, 119 ; Zurich, 169 ; Neuchâtel, 54 ; Fribourg, 65. Neuchâtel et Fribourg n'ont pas de Faculté de médecine.

La crise du cours supérieur dans l'école française. — Elle est, paraît-il, très vive et le cours supérieur semble n'exister plus que sur le papier administratif. La fréquentation scolaire est obligatoire, en théorie, jusqu'à treize ans. Mais on peut passer le certificat d'études à onze ans cinq mois ; et le dit certificat dispense du reste de la scolarité. Par ailleurs, le programme du certificat d'études ne dépasse guère les connaissances du cours moyen. Les élèves qui peuvent subir l'examen entre onze et douze ans s'empressent de le faire. Les autres ne peuvent être promus au cours supérieur. Et s'il en est qui désirent continuer leurs classes, ils passent à l'école primaire supérieure ou dans les cours complémentaires. Il n'y a donc plus, pratiquement, de cours supérieur dans les écoles de France. C'est du moins ce que nous apprend le *Manuel général* (3 juin 1922).

Retraite pour les instituteurs fribourgeois

Dans sa dernière réunion, le Comité de la Société fribourgeoise d'Education a décidé d'organiser, cette année, pour les instituteurs, une retraite spirituelle, qui aura lieu, à Hauterive, du mardi 25 juillet au soir jusqu'au samedi matin suivant. Le Comité a aussi pensé à une retraite pour les instituteurs de langue allemande : elle aura lieu l'année prochaine.

Déjà en 1914, les instituteurs de langue française avaient été invités à une retraite. Une soixantaine de participants s'étaient annoncés, mais au moment même où les exercices allaient s'ouvrir, la guerre éclata et la retraite fut forcément renvoyée à des temps plus favorables.

Lorsque tous les détails de l'organisation de la prochaine retraite seront réglés, une convocation sera adressée à chaque instituteur. Nous espérons qu'elle sera bien accueillie et qu'elle aura du succès.

Communication de la Direction de l'Instruction publique

Le produit de la vente de la traditionnelle carte postale du 1^{er} août sera versé, cette année, au fond de la *Bibliothèque populaire suisse*. Comme il s'agit d'une institution dont le but est nettement éducatif, nous souhaitons que cette vente se fasse dans les meilleures conditions. C'est pourquoi nous nous rendons volontiers à la sollici-